
Que peut dire l'expert en science économique ?

Dimitri Lasserre*¹

¹Centre d'Epistemologie et d'Ergologie Comparatives (CEPERC - CNRS) – Centre National de la Recherche Scientifique, CEPERC – Faculté ALLSH, Campus Schuman 13100 Aix en Provence, France

Résumé

Une expertise en science économique présuppose l'existence d'une dichotomie effective, dans la discipline, entre jugement de fait et jugement de valeur. L'expert, celui qui peut dire le *vrai* dans le champ économique, est nécessairement celui qui s'extrait d'un discours normatif susceptible de porter sur des valeurs. Telle est précisément la position défendue par l'économie positive mainstream, laquelle prétend à une expertise objective de faits sociaux soulagés de toute dimension subjective. Or il semble établi, depuis les travaux de Putnam (2002), puis ceux de Hausman (2006), que cette dichotomie fait/valeur peine à tenir en science économique. Le discours de l'économiste est normé par une idéologie ou une Weltanschauung sous-jacente qui empêche à la science économique de suivre la marche des sciences naturelles. L'épistémologie sociale abonde en ce sens, puisqu'il apparaît impossible de détacher l'expert en science sociale des valeurs que lui a inculqué son propre milieu social. L'alternative à la science économique mainstream ne saurait donc résider que dans l'étude objective des faits réels, dont les caractéristiques et la physionomie devraient présider à toute analyse économique. Le pluralisme économique semble donc passer nécessairement par un empirisme économique, un renoncement à une théorie, laquelle, quoi que désirent ceux qui la soutiennent, ne saurait être qu'une pensée ou idéologie politique cachée.

Mots-Clés: Epistémologie économique, Economie positive, Economie normative, Dichotomie jugement de valeur jugement de fait

*Intervenant